

**FCP MAGHREBIA MODERE**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES**  
**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **16.550.663,651 DT** et une valeur liquidative égale à **3,666 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,92 % de l'actif total au 31 décembre 2025. Ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 2- La note aux états financiers 6.2, décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant

une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- 3- Il convient de préciser que le « **FCP MAGHREBIA MODERE** » a reçu le 26 décembre 2023 une notification de l'administration fiscale lui demandant la déclaration de la TVA au titre de la période allant du 01 janvier 2013 jusqu'à 31 octobre 2023.

L'Union Financière SA, en tant que gestionnaire du « **FCP MAGHREBIA MODERE** », a fourni une réponse le 10 janvier 2024 en sollicitant la Direction des Grandes Entreprises (DGE) au sujet de la non-soumission à ladite taxe, étant donné que le fonds est hors du champ d'application de la TVA, comme indiqué au niveau du matricule fiscal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** ».

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles

d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### *Efficacité du système de contrôle interne :*

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de

contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2026

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

**FMBZ KPMG TUNISIE**

***Emna RACHIKOU***

**Bilan**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>Au 31.12.2025</b>	<b>Au 31.12.2024</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titres</b>	<u>AC1</u>	<b>13 091 597,793</b>	<b>10 774 819,874</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		8 999 143,745	7 390 860,889
b - Obligations et valeurs assimilées		4 092 454,048	3 383 958,985
c - Autres valeurs		0,000	0,000
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>3 472 626,666</b>	<b>2 780 102,802</b>
a - Placements monétaires		0,000	1 894 942,816
b - Disponibilités	<u>AC2</u>	3 472 626,666	885 159,986
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<u>AC3</u>	<b>36 901,033</b>	<b>17 330,479</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>1 280,548</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>16 602 406,040</b>	<b>13 572 253,155</b>
<b>PASSIFS</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	38 329,389	32 049,984
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	13 413,000	11 885,335
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>51 742,389</b>	<b>43 935,319</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<u>CP 1</u>	<b>15 848 142,511</b>	<b>12 894 163,752</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<u>CP 2</u>	<b>702 521,140</b>	<b>634 154,084</b>
a – Résultat distribuable de l'exercice		687 211,465	643 717,580
b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice		15 309,675	-9 563,496
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>16 550 663,651</b>	<b>13 528 317,836</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>16 602 406,040</b>	<b>13 572 253,155</b>

**Etat de résultat**  
Exercice clos le 31 décembre 2025  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2025</u> <u>Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<u>PR 1</u>	<b>683 353,393</b>	<b>630 299,680</b>
a- Dividendes		406 062,932	384 261,806
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		277 290,461	246 037,874
c - Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	245 366,429	227 068,621
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b>928 719,822</b>	<b>857 368,301</b>
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	<b>-214 474,759</b>	<b>-187 548,206</b>
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>		<b>714 245,063</b>	<b>669 820,095</b>
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-27 033,598	-26 102,515
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>687 211,465</b>	<b>643 717,580</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation		15 309,675	-9 563,496
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>702 521,140</b>	<b>634 154,084</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-15 309,675	9 563,496
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 700 525,863	480 350,753
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		73 243,756	5 371,760
Frais de négociation des titres		-1 168,241	-1 992,560
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 459 812,843</b>	<b>1 127 447,533</b>

**Etat de variation de l'actif net**  
Exercice clos le 31 décembre 2025  
(*Exprimé en Dinars Tunisiens*)

	<u>Du 01.01.2025 Au</u> <u>31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024 Au</u> <u>31.12.2024</u>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>2 459 812,843</u></b>	<b><u>1 127 447,533</u></b>
a - Résultat d'exploitation	687 211,465	643 717,580
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 700 525,863	480 350,753
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	73 243,756	5 371,760
d - Frais de négociation de titres	-1 168,241	-1 992,560
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>562 532,972</u></b>	<b><u>-274 056,436</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b><u>7 556 925,764</u></b>	<b><u>284 739,076</u></b>
Capital	2 189 657,625	92 963,809
Régularisation des sommes non distribuables	3 068 104,383	104 109,826
Régularisation des sommes distribuables	2 288 319,503	87 665,441
Droits d'entrée	10 844,253	
<b>b- Rachats</b>	<b><u>-6 994 392,792</u></b>	<b><u>-558 795,512</u></b>
Capital	-2 027 716,359	-182 123,674
Régularisation des sommes non distribuables	-2 849 840,108	-206 447,214
Régularisation des sommes distribuables	-2 116 836,325	-170 224,624
Droits de sortie	0,000	0,000
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>3 022 345,815</u></b>	<b><u>853 391,097</u></b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- En début de l'exercice	13 528 317,836	12 674 926,739
b - En fin de l'exercice	16 550 663,651	13 528 317,836
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- En début de l'exercice	4 353 123,090	4 442 282,955
b - En fin de l'exercice	4 515 064,356	4 353 123,090
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b><u>3,666</u></b>	<b><u>3,108</u></b>
<b><u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b><u>17,943%</u></b>	<b><u>8,938%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« **FCP MAGHREBIA MODERE** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 juillet 2005.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

« **FCP MAGHREBIA MODERE** » était destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

Depuis le 06 avril 2010, le **FCP MAGHREBIA MODERE** est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

**FCP MAGHREBIA MODERE** est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES. Le gestionnaire étant L'UNION FINANCIERE S.A.

En date du 25 mars 2021, le « **FCP MAGHREBIA MODERE** » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout des « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts du « **FCP MAGHREBIA MODERE** ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité du « **FCP MAGHREBIA MODERE** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

#### **NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

#### **NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :**

Les comptes du FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **6.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **6.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres

##### **6.3- *Evaluation des autres placements***

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient les lignes de BTA « Juillet 2032 », BTA « Mars 2033 » et BTA « Décembre 2028 » valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **6.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **6.5- Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

## NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

#### AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 13 091 597,793 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif Net
	<b>a- Actions et valeurs assimilées</b>				
TN0003400058	AMEN BANK	4 931	124 306,944	245 263,009	1,48%
TNDKJ8O68X1	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	121 824	740 731,150	800 992,800	4,84%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	18 350	1 101 893,020	1 036 775,000	6,26%
TN0004700712	ATL	8 540	31 465,220	52 094,000	0,31%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	16 092	388 596,157	1 074 189,276	6,49%
TN0001800457	BIAT	10 851	461 665,915	1 198 959,543	7,24%
TN0007550015	CITY CARS	2 497	24 450,364	49 170,924	0,30%
TN0007670011	DELICE HOLDING	48 454	339 265,205	623 312,256	3,77%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	4 173	41 711,247	62 866,245	0,38%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING (AA)	54 608	386 397,044	478 093,040	2,89%
TN0005700018	PGH	41 503	334 866,816	760 999,008	4,60%
TN0007610017	SAH	48 557	367 282,077	670 280,828	4,05%
TN0001100254	SFBT	75 872	639 290,059	949 841,568	5,74%
TN0003900107	UIB	13 202	250 367,152	326 445,854	1,97%
	<b>SOUS.TOTAL 1</b>		<b>5 232 288,370</b>	<b>8 329 283,351</b>	<b>50,33%</b>
	<b>b-titres OPCVM</b>				
TTNS4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	2 450	348 573,750	400 523,550	2,42%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	2 326	248 323,106	269 336,844	1,63%
	<b>SOUS.TOTAL 2</b>		<b>596 896,856</b>	<b>669 860,394</b>	<b>4,05%</b>
	<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées 1+2 (I)</b>		<b>5 829 185,226</b>	<b>8 999 143,745</b>	<b>54,37%</b>
	<b>b- Obligations et valeurs assimilées</b>				
	<b>Emprunts d'Etat</b>				
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.60%	3 600	315 000,000	328 189,611	1,98%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.60%	2 400	210 000,000	214 727,934	1,30%
	<b>Total Emprunts d'Etat (a)</b>		<b>525 000,000</b>	<b>542 917,545</b>	<b>3,28%</b>
	<b>Emprunts Obligataires</b>				
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	4 400	440 000,000	448 094,071	2,71%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	900	90 000,000	96 921,173	0,59%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	2 500	150 000,000	156 902,302	0,95%
TNNEAGRSF0D0	ENDA 2024-1	5 000	500 000,000	519 408,219	3,14%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1	1 000	100 000,000	104 448,877	0,63%
TNAX90TPIFM2	TAYSSIR 2024-1	2 200	220 000,000	224 228,340	1,35%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	1 400	112 000,000	117 958,768	0,71%
TN0002102085	TL SUBORDONNÉ 2018	500	10 000,000	10 841,425	0,07%
TN0002102127	TUNISIE LEAS&FACTORING 2019-1	2 600	52 000,000	54 493,606	0,33%

TN0003900248	UIB 2009-1	500	10 000,000	10 215,408	0,06%
	<b>Total Emprunts Obligataires (b)</b>		<b>1 684 000,000</b>	<b>1 743 512,189</b>	<b>10,53%</b>
	<b>Bon de Trésor Assimilables</b>				
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	100 845,609	0,61%
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027	140	131 600,000	144 438,888	0,87%
TN0008000812	BTA 7.5% DECEMBRE 2028	200	180 400,000	191 918,904	1,16%
TN0008000663	BTA 7.5% JUILLET 2032	250	215 375,000	234 306,302	1,42%
TN0008000804	BTA 8% MARS 2033	200	178 300,000	196 089,342	1,18%
TNBF55WVBO32	BTA 9.49% 16 JUIN 2034	700	700 000,000	731 462,200	4,42%
TN19GXXADLD0	BTA 9.5% AOUT 2035	200	201 100,000	206 963,069	1,25%
	<b>Total Bons de trésor assimilables (c)</b>		<b>1 703 475,000</b>	<b>1 806 024,314</b>	<b>10,91%</b>
	<b>SOUS.TOTAL (a)+(b)+(c) (II)</b>		<b>3 912 475,000</b>	<b>4 092 454,048</b>	<b>24,73%</b>
	<b>TOTAL I+II</b>		<b>9 741 660,226</b>	<b>13 091 597,793</b>	<b>79,10%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2025 à 9 741 660,226 DT contre 9 155 136,660 DT à la clôture de l'exercice 2024, soit une augmentation de 586 523,566 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	98 095,080
Emprunts obligataires	100 000,000
Bon de Trésor Assimilables	901 100,000
<b>Total</b>	<b>1 099 195,080</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins-values réalisées
Actions	167 171,514	240 415,270	0,000	73 243,756
Emprunts d'Etat	75 000,000	0,000	75 000,000	0,000
Emprunts des sociétés	270 500,000	0,000	270 500,000	0,000
<b>Total</b>	<b>512 671,514</b>	<b>240 415,270</b>	<b>345 500,000</b>	<b>73 243,756</b>

### AC 2 : Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 3 472 626,666 DT contre 885 159,986 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Avoirs en banque	3 472 626,666	885 159,986
<b>Total</b>	<b>3 472 626,666</b>	<b>885 159,986</b>

### **AC 3 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 36 901,033 DT contre 17 330,479 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Intérêts courus sur compte courant	36 901,033	17 330,479
<b>Total</b>	<b>36 901,033</b>	<b>17 330,479</b>

### **PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 38 329,389 DT contre 32 049,984 DT au 31.12.2024 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	20 456,492	16 420,965
Rémunération du dépositaire à payer	17 872,897	15 629,019
<b>Total</b>	<b>38 329,389</b>	<b>32 049,984</b>

### **PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à 13 413,000 DT contre 11 885,335 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération Commissaire aux comptes	9 571,720	8 626,259
Redevances CMF à payer	1 566,905	1 261,135
Retenue à la source à payer	2 074,375	1 797,941
Publications	200,000	200,000
<b>Total</b>	<b>13 413,000</b>	<b>11 885,335</b>

### **CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 01 Janvier 2025</b>	
Montant en Nominal	4 353 123,090
Nombre de parts	4 353 123,090
Nombre de porteurs de parts	6
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	2 189 657,625
Nombre de parts	2 189 657,625
Nombre de porteurs de parts	1
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	

Montant en Nominal	2 027 716,359
Nombre de parts	2 027 716,359
Nombre de porteurs de parts	1
<b>Capital au 31 Décembre 2025</b>	
Montant en Nominal (2)	4 515 064,356
Nombre de parts (1)	4 515 064,356
Nombre de porteurs de parts	6

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 15 848 142,511 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Montant Fin de l'exercice au 31.12.2024</b>	<b>12 894 163,752</b>	<b>12 894 163,752</b>
Souscription de l'exercice	2 189 657,625	2 189 657,625
Rachat de l'exercice	-2 027 716,359	-2 027 716,359
Résultat 2024 capitalisé	634 154,084	634 154,084
Régularisation du résultat 2024 capitalisé	156 173,503	156 173,503
Régularisation des Sommes non Distribuables	218 264,275	218 264,275
Droits d'entrée	10 844,253	10 844,253
<b>Autres Mouvements</b>	<b>1 772 601,378</b>	<b>2 475 122,518</b>
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	1 700 525,863	1 700 525,863
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	73 243,756	73 243,756
Frais de négociation des titres	-1 168,241	-1 168,241
Sommes distribuables de l'exercice		702 521,140
<b>Montant Fin de l'exercice au 31.12.2025</b>	<b>15 848 142,511</b>	<b>16 550 663,651</b>

### CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que le FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2025 présente un montant de 702 521,140 DT contre 634 154,084 DT au 31 Décembre 2024 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Résultat Distribuable de l'exercice	687 211,465	643 717,580
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	15 309,675	-9 563,496
<b>Total</b>	<b>702 521,140</b>	<b>634 154,084</b>

## NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### **PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 683 353,393 DT contre 630 299,680 DT au 31.12.2024 se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Dividendes	406 062,932	384 261,806
Revenus des BTA	195 542,382	57 472,213
Revenus des obligations des sociétés	81 748,079	188 565,661
<b>Total</b>	<b>683 353,393</b>	<b>630 299,680</b>

### **PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 245 366,429 DT contre 227 068,621 DT au 31.12.2024 se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Revenus des Certificats de Dépôt	10 972,14	000,000
Intérêts des avoirs bancaires	101 847,498	64 594,499
Revenus des Placements à Terme	23 634,588	48 155,352
Revenus des prises en pension livrée	108 912,203	114 318,770
<b>Total</b>	<b>245 366,429</b>	<b>227 068,621</b>

### **CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 214 474,759 DT contre 187 548,206 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	196 601,863	171 919,188
Rémunération du dépositaire	17 872,896	15 629,018
<b>Total</b>	<b>214 474,759</b>	<b>187 548,206</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 27 033,598 DT contre 26.102,515 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01.01.2025 Au 31.12.2025</b>	<b>Du 01.01.2024 Au 31.12.2024</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	11 721,266	10 692,320
Redevance CMF	15 058,242	13 203,295
Publicité et Publication	200,000	200,000
Services bancaires et assimilés	2,856	2,856
Déclaration FATCA	0,000	1 190,000
Impôts et taxes	51,234	814,044
<b>Total</b>	<b>27 033,598</b>	<b>26 102,515</b>

## NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

### 8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Revenus des placements	0,206	0,197	0,174	0,145	0,147
Charges de gestion des placements	-0,048	-0,043	-0,040	-0,039	-0,042
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>0,158</b>	<b>0,154</b>	<b>0,135</b>	<b>0,106</b>	<b>0,105</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,006	-0,006	-0,005	-0,005	-0,005
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,152</b>	<b>0,148</b>	<b>0,129</b>	<b>0,101</b>	<b>0,100</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,003	-0,002	0,001	0,008	-0,001
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,156</b>	<b>0,146</b>	<b>0,131</b>	<b>0,109</b>	<b>0,099</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,003	0,002	-0,001	-0,008	0,001
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,377	0,110	-0,012	-0,054	0,052
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,016	0,001	-0,011	0,006	0,005
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,393</b>	<b>0,111</b>	<b>-0,023</b>	<b>-0,049</b>	<b>0,056</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,545</b>	<b>0,259</b>	<b>0,106</b>	<b>0,052</b>	<b>0,155</b>
Droits d'Entrée	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,393</b>	<b>0,111</b>	<b>-0,023</b>	<b>-0,049</b>	<b>0,055</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	-0,002	0,012	-0,005	0,002
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,396</b>	<b>0,109</b>	<b>-0,011</b>	<b>-0,054</b>	<b>0,057</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>3,666</b>	<b>3,108</b>	<b>2,853</b>	<b>2,746</b>	<b>2,691</b>
<b>Charges de gestion de placement / actif net moyen</b>	<b>1,43%</b>	<b>1,43%</b>	<b>1,43%</b>	<b>1,54%</b>	<b>1,57%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,18%</b>	<b>0,20%</b>	<b>0,19%</b>	<b>0,19%</b>	<b>0,17%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>4,58%</b>	<b>4,91%</b>	<b>4,62%</b>	<b>3,99%</b>	<b>3,74%</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>14 992 922</b>	<b>13 116 562</b>	<b>12 414 105</b>	<b>11 104 212</b>	<b>10 874 881</b>

### **8-2 Rémunération du gestionnaire**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

### **8-3 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.

Cette commission sera prélevée hebdomadairement sur l'actif net du fonds et versée annuellement au dépositaire à terme échu.